



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 89

Texte de la question

POIDS DES CARTABLES

M. le président. La parole est à M. Jean-François Chossy, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le président, ma question sera brève et vous n'aurez pas à m'interrompre avant sa fin. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Elle est d'une actualité permanente. Elle s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, mais pourrait s'adresser plus tard à Mme la ministre de la santé. Elle concerne le poids des cartables que doivent porter les jeunes enfants tout au long de leur scolarité.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Et le poids des franchises ?

M. Jean-François Chossy. Un collégien de sixième ou de cinquième transporte chaque jour sur les épaules un poids moyen de 8 kilos. Vous imaginez, monsieur le ministre, ce que cela représente rapporté à un adulte de corpulence moyenne : quelque 20 kilos. Nous préparons pour ces enfants des colonnes vertébrales spongieuses, des dos tordus, des douleurs incessantes. Tous les professionnels — y compris ceux présents dans cette assemblée — reconnaissent avec moi qu'il faut prendre des dispositions drastiques pour protéger le dos des enfants.

Que faire ? Faut-il, monsieur le ministre, mettre à leur disposition une auxiliaire de vie scolaire pour les accompagner à l'école ? Faut-il trouver des solutions raisonnables, mais efficaces ? Je sais que vous avez réfléchi fortement à cette question et que vous saurez nous apporter des réponses fiables. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Vous avez raison, monsieur le député, la question du poids du cartable est très ancienne : on en parle depuis trente ans. Il y a une dizaine d'années, d'ailleurs, un rapport parlementaire a été rédigé, mais il n'a pas été suivi d'effet. Nous avons donc décidé de passer de l'incantation à l'action.

Le poids du cartable, c'est d'abord le cartable lui-même, qui, aujourd'hui, est extrêmement lourd. Nous avons décidé de lancer un concours auprès de nos établissements professionnels pour qu'ils imaginent un produit simple, pesant moins de 1 kilo. Nous en prescrivons l'achat à la grande distribution et je l'ajouterai dans la liste des produits recommandés en début d'année aux familles qui veulent avoir du matériel à prix coûtant. Le concours pour la conception de ce cartable sera doté d'un prix de 25 000 euros.

Ce sont ensuite les livres qui pèsent. Le manuel est essentiel pour la formation de la culture, mais c'est aussi un objet très lourd. Après en avoir discuté avec les éditeurs, nous avons décidé de faire figurer, parmi les critères que nous indiquerons dans nos appels d'offres, le poids du livre, l'utilisation de grammages particuliers, la renonciation à des couvertures trop épaisses, de sorte que nous puissions choisir, parmi les livres que nous recommanderons, les plus légers. En outre, nous créons l'obligation de marquer au dos du livre son poids total et le grammage du papier.

Le poids du cartable, enfin, ce sont aussi les fournitures qui le garnissent. Il n'y a aucune raison d'acheter des cahiers de 192 pages quand la moitié pourrait suffire. Nous formulons, là aussi, d'importantes recommandations. Enfin, il faut que nous regardions plus loin. Avec ces mesures, nous aurons pratiquement divisé par deux le

poids du cartable, mais nous devons penser à l'avenir. Dans quelques années, les élèves disposeront non seulement d'écrans numériques, mais de livres numériques. Dans un livre de 300 grammes, ils pourront stocker cinquante ouvrages. Dès la rentrée prochaine, nous allons expérimenter ce dispositif dans une cinquantaine de classes, afin que les élèves puissent un jour avoir dans leur cartable, avec 50, 100 ou 200 grammes, toute une bibliothèque. L'ensemble de ces dispositifs est soutenu par des crédits de l'État et pas seulement par des collectivités territoriales. Nous allons remplacer le " cartable fardeau " par le " cartable santé ".

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 89

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 octobre 2007